

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 05 Avril 2017 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 30 Mars 2017

Le Maire,

Jean RICHARD



Séance du 05 Avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Mesdames Claudine BAUDIN, Nadine FLEUROT, Isabelle JACQUOT et Messieurs Jean-Claude BRIGNON, Alain CANTOT, David VANÇON, excusés.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur François ROUSSE ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.



Urbanisme

2.3

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

22/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les immeubles cadastrés :

- Section AD n° 209 lieudit La Horiotte en nature de maison et appartenant aux conjoints DAVAL,
- Section AC n° 358, 330, 363 et 539 sis 20 Zone Artisanale du Centre en nature de bâtiment et appartenant à la Société Syfreco Diffusion.

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2016 (Budget Principal, Eau, Assainissement, Maison de Santé)

23/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Les comptes administratifs 2016 présentent les résultats d'exploitation suivants :

Budget Principal	:	+ 405 539,89 €
Budget du Service de l'Eau	:	+ 40 554,12 €
Budget du Service de l'Assainissement	:	+ 60 280,50 €
Budget de la Maison de Santé	:	+ 9 520,75 €

Conformément aux règles comptables et au projet de budget arrêté par notre Commission des Finances, je vous invite à affecter ces résultats comme suit :

Budget Principal :

405 539,89 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

Budget du Service de l'Eau :

40 554,12 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

Budget du Service de l'Assainissement :

60 280,50 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

Budget de la Maison de Santé :

9 520,00 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve ces propositions.



Décision budgétaire

7.1

OBJET : Budget Primitif 2017 (Principal, Eau, Assainissement)

24/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

« Comme j'en ai pris l'habitude depuis que je suis entré dans cette fonction de maire, je vais vous faire part des grandes orientations qui ont guidées la mise en place de ce budget 2017.

Je dois vous confier qu'au fur et à mesure des années notre tâche à la tête de notre commune comme bien d'autres élus dans leurs collectivités respectives d'ailleurs s'avère de plus en plus difficile.

Le maître mot qui me vient immédiatement à l'esprit est l'incertitude,

--incertitude sur les participations de l'état qui au moment où je vous parle ne sont pas encore connues. Les inscriptions à ce budget sont les sommes perçues l'an dernier sans garantie à ce jour de les obtenir en totalité,

--incertitude suite à la création de la nouvelle communauté de communes qui dans les prochains mois et dès après le vote de son propre budget va réunir la commission des charges transférées (CLEC) afin de déterminer l'avenir des compétences qui sont actuellement reprises en totalité par le nouvel EPCI pour cet exercice 2016. les choix des compétences conservées ou rendues aux communes devront être conclus comme vous le savez, pour la fin de cette année.

Un énorme travail pour les mois à venir dont les conséquences engageront forcément là aussi l'avenir de notre commune.

--enfin, incertitude sur la situation politique de notre pays à quelques semaines d'échéances électorales capitales pour l'avenir de nos territoires ruraux et touristiques à un moment où les décisions prises tendent à regrouper l'activité autour de grand bassin de vie que seront les métropoles quitte à désertifier les zones plus éloignées.

Face à cette situation nous continuons à mener une gestion drastique de notre commune tout en préservant l'essentiel pour nos habitants dans les services rendus par la commune et par le soutien constant au milieu associatif, tout en essayant de maintenir et de soutenir dans notre village des animations attractives.

Nous espérons que ces choix pourront être conservés dans le futur. C'est notre volonté en tout cas de faire au mieux pour que notre commune se développe.

Dans cet esprit, nous restons farouchement volontaristes et mettons toute notre énergie à soutenir le développement de nos activités économiques dont nous pouvons constater aujourd'hui les premiers effets à la fois dans la vallée sur les zones du Maxard et du Centre mais aussi sur la zone de la croissette avec les projets soutenus par la communauté de communes. Je veux saluer l'engagement et les initiatives de nos entrepreneurs qui oeuvrent aussi pour notre développement.

Nous avons un territoire à faire vivre et pour cela c'est sur nous et nous seuls que nous devons compter.

Nous continuerons à être à l'écoute de toutes les initiatives qui iront dans ce sens.

Pour ce qui concerne l'investissement, la prudence sera de mise, après les gros investissements des dernières années.

Ce sont les opérations restant à réaliser qui seront soit engagées si les dossiers sont suffisamment avancés, soit reconduites.

La priorité sera sur le budget de l'eau avec les priorités déjà soulignées à Faymont et à la Chaume si les négociations aboutissent enfin.

Un mot pour évoquer les taux d'imposition que nous n'avons pas inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

En effet nous sommes dans l'attente des décisions du prochain conseil de communauté, qui se tiendra au val d'Ajol mardi prochain, décisions relatives à la fiscalité de notre nouvel EPCI.

Un lissage des taux intercommunaux des 10 communes membres devrait modifier la pression fiscale sur les 3 communes de Vosges Méridionales. Notre souhait est de maintenir une fiscalité sur les trois taxes à taux constant pour l'ensemble du bloc communal.

Nous en débattons lors d'un prochain conseil.

Pour conclure, vous l'avez compris, nous restons dans une démarche de rigueur réfléchie et indispensable dans le contexte actuel.

C'est ainsi que nous recueillerons les efforts réalisés par tous les acteurs de la commune. Efforts consentis aussi par le personnel communal dont les marges de manoeuvre en effectif sont arrivées à un seuil plancher.

J'en profite pour souligner ici leur disponibilité et les en remercier comme par exemple avec leur mobilisation en raison des mesures de sécurité pour la foire aux andouilles et bientôt pour le vide grenier et le prochain salon du commerce et de l'artisanat intercommunal.

Il est difficile aujourd'hui d'être maire et élu municipal tout le monde le sait, tout le monde le dit. Pour nous l'année qui vient de s'écouler a été particulièrement éprouvante avec la création de la nouvelle communauté de communes et les événements qui en ont découlé.

Je souhaite, nous souhaitons qu'enfin les choses se stabilisent et que l'on puisse réaliser les projets pour lesquels nous avons été élus et ceci dans une parfaite sérénité.

Je sais pouvoir compter sur vous pour mener à bien cette tâche compliquée mais toujours passionnante.

Merci ».

Après avoir :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et entendu toutes les explications de Madame Claudine DERVAUX, Adjointe aux Finances,
- Débattu en ce qui concerne le nombre d'abris bus restant à acquérir et sur l'emplacement des futurs WC publics,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Vote les projets de budgets tels qu'ils sont présentés et arrêtés aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	3 564 652,89	1 479 321,84
Recettes	3 564 652,89	1 479 321,84

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	577 080,00	2 742 619,80
Recettes	577 080,00	2 742 619,80

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	497 618,00	1 693 531,50
Recettes	497 618,00	1 693 531,50

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	135 048,34	268 925,43
Recettes	135 048,34	268 925,43

◇ ◇ ◇

Fonction Publique

4.1

OBJET : Approbation du tableau des effectifs

25/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

La réglementation prévoit que chaque année le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs de la Commune à la date du 1^{er} janvier de l'année.

Je vous invite à bien vouloir approuver le tableau qui vous a été adressé avec l'ordre du jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le tableau des effectifs de la commune suivant :

Secteur Administratif

- Directeur Général des Services (Attaché Principal).....	1
- Attaché.....	1 - 1 vacant
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe.....	1
- Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe.....	2
- Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (35 h et 15 h).....	2
- Adjoint Administratif.....	1
	7
	8 pourvus
	1 vacant

Secteur Technique :

- Ingénieur Principal.....	1
- Technicien Principal 2 ^{ème} classe.....	1
- Agent de Maîtrise Principal.....	2 – 1 vacant
- Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe.....	1 - 1 vacant
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	6
- Adjoint technique (voirie-ev)	5
- Adjoint Technique (école-NAP).....	3
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (sport).....	1
- Adjoint Technique 28 H 45 (école-NAP).....	1
- Adjoint Technique 25 h 00 (école).....	1
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe 29 h 00 et 35 h 00 (école-NAP).....	2
- Adjoint Technique 23 h 15 (école).....	1
- Adjoint Technique 29 h 50 (école-NAP).....	1
- Adjoint Technique 9 h 00 (sports-école).....	1
- Adjoint Technique 28 h 00 (cantine).....	1
- Adjoint Technique 31 h 00 (école-NAP-MJC).....	1
- Adjoint Technique 13 h 30 (maison des associations).....	1

- Adjoint Technique 27 h 00 (camping).....	1
- Adjoint Technique 6 h 00 (locaux de Courrupt).....	1
- Adjoint Technique 17 h 15 (accompagnement transport).....	1 – 1 vacant
	35 pourvus
	2 vacants

Secteur Social

- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe (20 h 00 et 35 h 00).....	2
- Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe.....	1
	3 pourvus

Secteur Police

- Brigadier Chef Principal de Police	1
	1

Secteur Animation

- Animateur Principal de 2 ^{ème} classe.....	1
- Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe (Animation Jeunesse – NAP).....	1
	2

Effectif total pourvu 47
Effectif ETP (équivalent temps plein) 41,21

◇ ◇ ◇

Décision budgétaire**7.1**

OBJET : Mise en place d'un accueil collectif de mineurs en périscolaire

26/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Lors de sa réunion du 16 mars 2017, notre Commission « Vie Scolaire » a proposé de structurer et d'augmenter la qualité de l'accueil périscolaire qui concerne la garderie et la cantine, à savoir :

matin	:	7 h 15 à 8 h 20
midi	:	11 h 30 à 12 h 20
cantine	:	11 h 30 à 13 h 20
soir	:	16 h 30 à 18 h 20

Cette amélioration du service rendu nous permettrait d'obtenir l'agrément et de ce fait de bénéficier des aides de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les actes de la CAF sont également liées à une participation financière des familles.

Notre Commission propose 15 € par enfant et par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide la création d'un accueil collectif de mineurs en périscolaire, à savoir :

matin	:	7 h 15 à 8 h 20
midi	:	11 h 30 à 12 h 20
cantine	:	11 h 30 à 13 h 20
soir	:	16 h 30 à 18 h 20

➤ Fixe la participation des familles à 15 € (quinze euros) par enfant et par année scolaire.

◇ ◇ ◇

Décision budgétaire

7.1

OBJET : Aménagement de la cour de l'école : Demande de subvention

27/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement de la cour de l'école et de l'aménagement du couloir pour les cars scolaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Sollicite du Département une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

Monsieur Ludovic DAVAL espère une vraie volonté de régler le stationnement et d'aller jusqu'au bout.

Monsieur Alexandre JACQUIN souhaiterait que les enseignants distribuent une information aux parents pour leur rappeler qu'il est interdit de stationner devant l'école.

◇ ◇ ◇

Décision budgétaire

7.1

OBJET : Contribution de la Commune au SIVUIS du secteur de Remiremont

28/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 20 février 2017, le Comité Syndical du SIVUIS du secteur de Remiremont a décidé de fiscaliser les contributions des communes, à savoir 13 212,02 € pour notre Commune.

Nous disposons de 40 jours pour nous opposer à la fiscalisation de cette contribution et décider la prise en charge par le budget communal.

Comme les années précédentes, je vous invite à ne pas vous opposer à cette fiscalisation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de ne pas s'opposer à la fiscalisation.

◇ ◇ ◇

Décision budgétaire

7.1

OBJET : Vente de terrain

29/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

La société MV Bois, 53 Route de la Banvoie au Val-d'Ajol, sollicite l'acquisition d'une parcelle de terrain communal d'une superficie de 1 506 m² environ et située au lieudit « Le Mèche » en vue d'y implanter son activité.

Je vous invite à bien vouloir donner votre accord de principe pour la vente à 3 € le mètre carré et à m'autoriser à engager les formalités administratives nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Donne son accord de principe pour la vente de ce terrain à la société MV Bois au prix de 3 € le mètre carré.

➤ Autorise Monsieur le Maire à engager les formalités administratives nécessaires.



Décision budgétaire

7.1

OBJET : Modification du schéma directeur d'assainissement

30/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

L'immeuble sis 2 Rue de Cavour, Commune du Val-d'Ajol, dans l'agglomération de Plombières-les-Bains, se trouve dans une zone d'assainissement non collectif de notre Commune.

Une installation d'assainissement autonome n'étant pas réalisable pour des questions techniques, la Commune de Plombières-les-Bains a bien voulu accepter que cet immeuble situé sur la Commune du Val-d'Ajol soit raccordé au réseau collectif de la Commune de Plombières-les-Bains, situé à proximité immédiate.

Il convient donc de modifier le schéma directeur d'assainissement en sortant cet immeuble de la zone assainissement non collectif pour l'inclure dans la zone d'assainissement collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de modifier le schéma directeur d'assainissement comme indiqué ci-dessus.



Décision budgétaire

7.1

OBJET : Indemnité de fonction des élus – Modification des délibérations des 28 mars 2014 et 28 avril 2014

31/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération des 28 mars 2014 et 28 avril 2014, nous avons fixé les indemnités des élus (Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués) à un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique en précisant le montant en euros correspondant.

Cette rédaction qui précise le montant en euros ne permet pas la revalorisation des indemnités des élus à la suite du relèvement du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

De ce fait, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Abroge les deux délibérations précitées.

➤ Dit qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 l'indemnité de fonction des élus est fixée comme suit :

- Monsieur Jean RICHARD, Maire, à 44,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Madame Claudine DERVAUX, 1^{er} Adjoint, à 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER, 2^{ème} Adjoint, à 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Monsieur Frédéric MATHIOT, 3^{ème} Adjoint, à 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Madame Karine NURDIN, 4^{ème} Adjoint, à 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Monsieur David VANÇON, Conseiller Municipal délégué, à 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Monsieur Julien FERNANDEZ, Conseiller Municipal délégué, à 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Madame Myriam GUIGNON, Conseillère Municipale déléguée, à 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Madame Yvonne GURY, Conseillère Municipale déléguée, à 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Monsieur François ROUSSE, Conseiller Municipal délégué, à 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Monsieur Jean-Claude BRIGNON, Conseiller Municipal délégué, à 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

✧ ✧ ✧

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Les membres du Conseil Municipal confirment la décision de la Commission Vie Scolaire qui ne souhaitent pas se prononcer avant le 1^{er} juin 2017 sur l'organisation du temps scolaire.

2/ Monsieur Ludovic DAVAL fait état de la dernière réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et évoque les conditions dans lesquelles le nom « Office de Tourisme de Remiremont – Plombières-les-Bains » a été choisi et déclare que cette dénomination qui devait être provisoire n'est pas très fédérateur.

Monsieur DAVAL demande qu'une réflexion soit engagée sur la création d'une association de promotion touristique.

3/ Madame Francette GALMICHE fait état des problèmes rencontrés par les secours avec le système de géolocalisation.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Frédéric MATHIOT,

Karine NURDIN,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

excusée

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

Jean-Claude BRIGNON,

excusé

Etienne CURIEN,

Monique GUERRIER,

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

excusée

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

Corine PERRIN,

Alain LAMBOLEY,

Patrick SIMONIN,

Isabelle JACQUOT,

excusée

Alexandre JACQUIN,

Alain CANTOT,

excusé

David VANCON,

excusé

Ludovic DAVAL,

Julien FERNANDEZ,

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2017 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 12 avril 2017, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD